

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 11 AVRIL 2016

PRESENTS : MM. WAGNER – VILLEM – TEMPESTINI – REDINGE – VAGNER – ANNEAR – MAILLOU
MMES GARSI - FERRARI

ABSENTS EXCUSES : Monsieur DOS SANTOS ayant donné procuration à Monsieur REDINGE
Madame BRIAULT a donné procuration à Monsieur TEMPESTINI

ABSENTS NON EXCUSES : MM.FRÖHLINGER – ARNOULD – MARTEL - MAURICE

1- DECLASSEMENT DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS ET LOCATION

Faisant suite à la demande de location de Madame BARBA Valérie d'un immeuble, d'environ cinquante mètres carrés (50 m²), situé à GAVISSE, 2, rue des Peupliers pour y exploiter un salon de coiffure.

Cet immeuble appartenant à la Caisse de Crédit Mutuel des 3 Frontières a été acquis par la Commune de GAVISSE le 15 Novembre 2000.

Compte tenu de l'affectation, et des modalités de gestion du bien par les différentes associations, cet immeuble a été intégré dans le domaine public de la Commune de GAVISSE, bien qu'en réalité l'affectation envisagée n'a jamais été réalisée.

C'est pourquoi, en tant que de besoin, conformément aux dispositions de l'article L 2 141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, il s'avère nécessaire de constater la désaffectation matérielle de l'immeuble d'une part, et de prononcer son déclassement du domaine public.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **CONSTATE** la désaffectation du domaine public de la Commune de GAVISSE de l'immeuble situé 2, rue des Peupliers, cadastré Section 18 Parcelle 218

- **DECIDE** le déclassement de cet immeuble situé 2, rue des Peupliers, du domaine public de la Commune de GAVISSE pour qu'il intègre le domaine privé de la Commune de GAVISSE,

- **AUTORISE** la signature du bail à loyer commercial au profit de Madame BARBA Valérie pour une durée de neuf années (9 années) moyennant un loyer de cinq cent cinquante Euros (550 €), révisé en fonction de l'évolution de l'indice de référence des loyers

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de bail commercial à recevoir par Maître Gilbert GRAZIOSI, notaire Associé à THIONVILLE (Moselle), 6 Square du 11 Novembre, et les pièces y afférentes et à accomplir toutes les démarches nécessaires attachées à ce bail.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les opérations comptables s'y rapportant.

2- EQUIPEMENT DE LA CUISINE DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte le devis de la Sté TECHNAL de Vezelise pour un montant de 28 043,28 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

3- DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA C.C.CE : EQUIPEMENT DE LA CUISINE DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire et après délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

- de solliciter le fonds de concours de la CCCE au titre de l'équipement de la cuisine de l'accueil périscolaire.

Le devis de la Sté TECHNAL de Vezelise a été accepté pour un montant de 23 369,40€ HT par délibération du 11 Avril 2016

- d'établir le plan de financement de l'opération comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Acquisition matériel	23 369,40	Fonds concours CCCE	11 684,70
		Autofinancement	11 684,70
Total dépenses	23 369,40	Total recettes	23 369,40

4- COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le compte administratif 2015, présenté par Monsieur Alain REDINGE est approuvé, à l'unanimité, par le Conseil Municipal, en l'absence de Monsieur le Maire. Il est déclaré toutes les opérations de l'exercice 2015 définitivement closes et les crédits annulés.

5- AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2015

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2015, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -143 129,24 €

Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 140 617,39 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 706 115,36 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 35 100,3 9€

Restes à réaliser :

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de : 496 070,00 €
- En recettes pour un montant de : 496 070,00 €

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00 €

Statuant sur l'affectation du résultat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015, comme suit :

- Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0,00 €
- Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 175 717,78 €

6- COMPTE DE GESTION 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2015, établi par Monsieur BOURSON, Trésorier de Thionville 3 Frontières, et déclare toutes les opérations de l'exercice 2015 définitivement closes et les crédits annulés.

Le Conseil Municipal donne décharge à Monsieur BOURSON.

7- VOTE DES 3 TAXES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le taux des trois taxes, à savoir :

- Taxe d'habitation : 16,97 %
- Taxe foncière bâti : 20,48 %
- Taxe foncière non bâti : 85,96 %

8- BUDGET PRIMITIF 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget 2016, s'équilibrant en recettes et en dépenses.

Section de Fonctionnement	Dépenses : 555 817,00 €
	Recettes : 555 817,00 €

Section d'Investissement	Dépenses : 2 171 564,00 €
	Recettes : 2 171 564,00 €

9- ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte un chèque d'un montant de 626,00€ émanant de la Direction des Finances publiques en règlement d'un dégrèvement de la taxe foncière 2015.

10- REVETEMENT DU SOL D'UNE SALLE DE CLASSE

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de la Sté SOLS BOIS DESIGN de Basse-Ham, d'un montant de 3 144,96 € TTC pour la réfection du revêtement de sol d'une salle de classe de l'école primaire.

11- PEINTURE DE DEUX SALLES DE CLASSE

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de la Sté TDECO PEINTURE de Gavisse, d'un montant de 1 693,00 € HT pour la réfection de la peinture de deux salles de classe de l'école primaire.

12- PARTICIPATION COMMUNALE AU FEU D'ARTICE DU 14 JUILLET

Le Conseil Municipal, par 10 voix pour et 1 abstention, décide de prendre en charge le feu d'artifice du 14 Juillet, organisé par le Cercle des Jeunes le 16 Juillet 2016, pour un montant de 1800,00 €.

Fait et Affiché le 12 Avril 2016

Le Maire
Jean WAGNER